

1er Avril 1996

Direction Départementale de l'Équipement  
Service Maritime

17009 LA ROCHELLE CEDEX

**N/REF.** : 1492-DEL/LR-mpi

**OBJET** : Travaux de consolidation et de restauration du Fort Enet et rejet des remblais sableux à la mer.

**REF.** : Votre transmission du 22 mars 1996.

Suite à votre demande d'avis du 22 mars 1996, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord sur les conclusions de l'étude d'environnement réalisée par la Cellule Qualité des Eaux Littorales du Service Maritime de la DDE de Charente-Maritime concernant le rejet de remblai sableux en mer dans le cadre des travaux de restauration du Fort Enet sur la Commune de Fouras.

Parmi les recommandations reprises dans le projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM je note que :

- les remblais seront déposés par petits tas à l'Ouest du Fort à raison de 40 m<sup>3</sup>/jour en moyenne pendant la durée des travaux (environ 2 mois).

- une surveillance du site sera effectuée par le service chargé de la gestion du domaine.

- les dépôts seront arrêtés en cas de sédimentation jugée pernicieuse ou de pollution du site.

Ces mesures me semblent de nature à assurer la protection des parcs ostréicoles voisins.

J'ajoute qu'il apparaît nécessaire que les travaux n'interfèrent pas avec la période de captage des huîtres et donc que tout dépôt soit terminé, par sécurité vers la mi-juin.

Le Chef du laboratoire

G. THOMAS

**Copie** : DDAM-La Rochelle  
DEL/AA-Brest  
La Tremblade